

## DÉLIBÉRATIONS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D108-2015

Séance du 26 novembre 2015 – Convocation du 18 novembre 2015  
Compte rendu affiché le 4 décembre 2015

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

**Présents :**

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Claire POINT, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Odile BALTHAZARD, Vincent VIVO.

**Absents représentés**

Alain GOJON par Gilbert PETITJEAN ; Michel MATHEY par Gisèle COIN ; Jean-Jacques DUPERRAY par Youcef BOUREZG ; Myriam MARMONIER par Marine MATHEY ; Xavier LAURE par Laurent BUFFARD ; Michel HU par Marc RODRIGUEZ ; Jamila HARZALLAH par Sylviane CARISSIMI ; Patrick RACHAS par Vincent VIVO.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	29
Exprimés	29

**Objet : Acquisition d'un fonds de DVD pour la médiathèque**

Le prêt de DVD par la médiathèque municipale correspond à une demande récurrente des usagers. Il s'agit d'une offre complémentaire du prêt de livres, qui représenterait, de surcroît, un atout non négligeable pour la fréquentation de la structure. En effet, les médiathèques qui ont mis en place ce service ont vu leur public se diversifier et augmenter en nombre. L'offre DVD incite de nouveaux usagers à découvrir la médiathèque et progressivement également les fonds de livres et disques.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Rhône-Alpes soutient les communes qui souhaitent constituer un fonds de DVD en participant à l'investissement par le biais d'une subvention pouvant aller jusqu'à 50 %. La commune envisage ainsi de constituer en deux ans un fonds de 1 000 DVD, ce qui permettrait de répondre aux besoins du public enfant et adulte, ainsi que de développer une offre de documentaires. Une fois cet investissement réalisé, un renouvellement d'une partie des DVD sera à envisager annuellement, lequel s'inscrira dans le cadre du budget alloué annuellement à la médiathèque.

L'investissement envisagé est de 30 000 €, pouvant être réparti entre 2016 et 2017, la DRAC participant par le biais d'une subvention pouvant aller jusqu'à 15 000 €. Le Conseil Municipal est invité à autoriser Madame le Maire à déposer une demande de subvention du montant le plus élevé possible auprès de la DRAC en vue de la constitution du fonds de DVD.

Il est entendu que la réalisation de cet investissement est conditionnée à l'obtention de la subvention de la DRAC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité (2 abstentions : Vincent VIVO et Patrick RACHAS) :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe Déléguée,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux BP correspondants, dans la limite d'un maximum de 15 000 € pour l'année 2016 et de 15 000 € pour l'année 2017,
- DIT que la réalisation de l'investissement est conditionnée à l'obtention de la subvention de la DRAC,
- AUTORISE Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la DRAC en vue de la constitution d'un fonds de DVD pour la médiathèque municipale,
- AUTORISE Madame le Maire à prendre toute disposition relative à l'application de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 26 novembre 2015  
Le Maire,  
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 01/12/2015

- Publication ou affichage le 01/12/2015

Valérie GLATARD, Maire.

